



Contribution du PLU
au projet agricole
du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Atelier AgriPLUi - Terres en Villes - 10 mars 2017

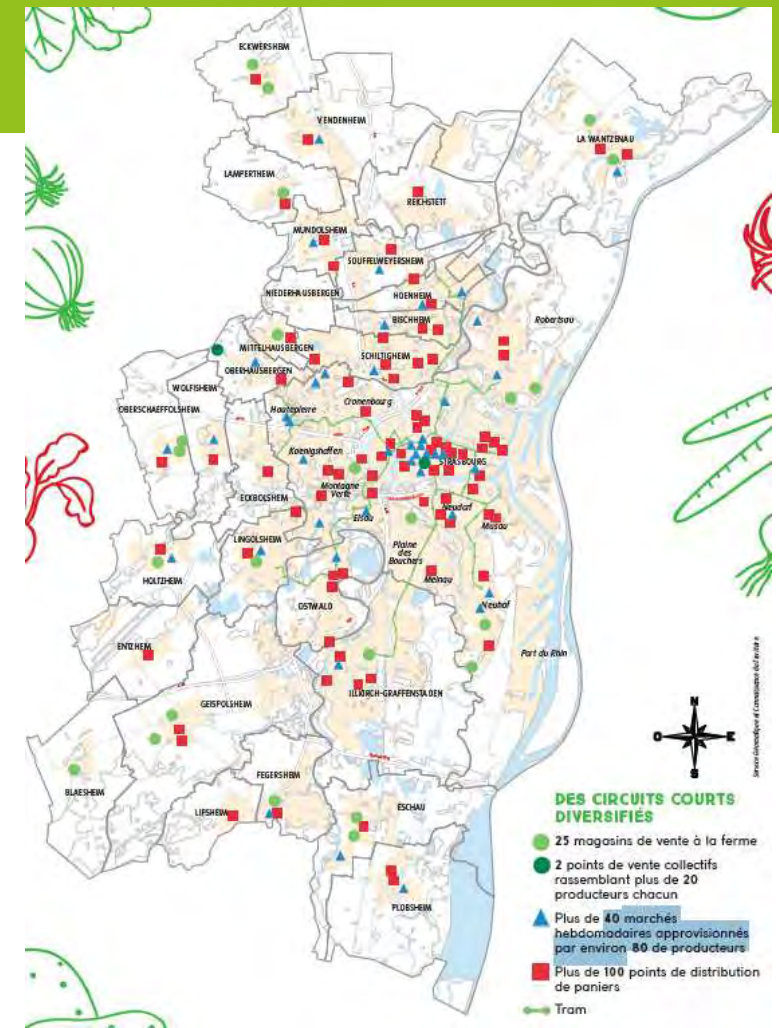
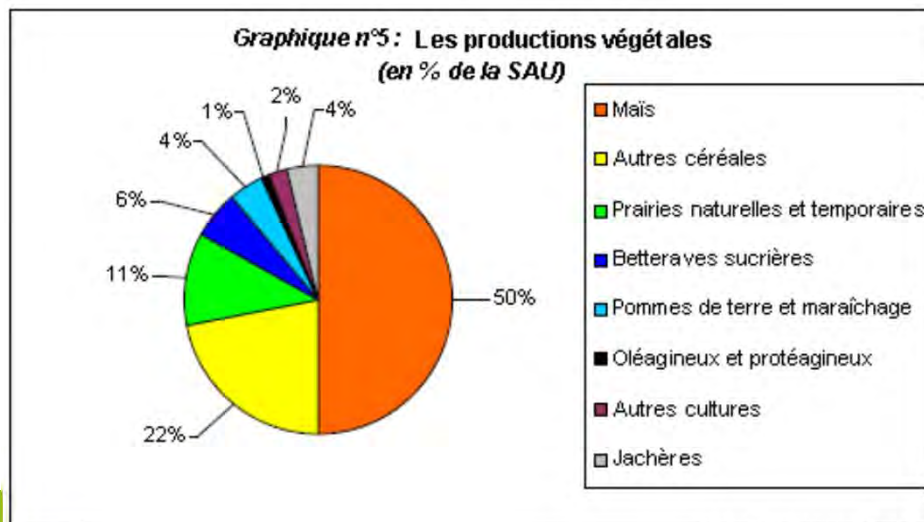
Contexte

Le territoire de l'Eurométropole (EmS 2016)

- 316 Km²
- 28 communes
- 480 000 habitants

L'agriculture (données PAC 2007)

- 260 exploitations
- 55% d'exploitants à titre principal
- 10 700 ha de SAU
- 11 % des surfaces exploitées sont propriété des exploitants
- 72% grandes cultures
- 3,8% maraichage
- 7 exploitations AB pour 0.5% de la SAU



Les circuits courts (CAA 2016)

- 176 points de distribution
- 80 % des producteurs souhaitent développer leur activité et jugent que la demande est supérieure à l'offre
- Chiffre d'affaires en circuits courts : 27 M€
- soit 2% des dépenses alimentaires

Contexte

Les partenaires

Strasbourg.eu
eurométropole



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE



opaba
Les Agriculteurs BIO d'Alsace



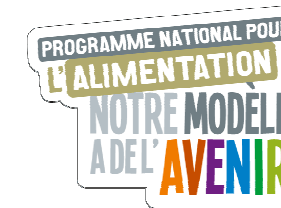
Une convention cadre et des programmes d'actions

Une stratégie globale, volontariste,
incitative et concertée

Un comité de pilotage

Les enjeux

- Préserver les espaces et les exploitations agricoles
- Développer une agriculture durable
- Développer les circuits de proximité
- Renforcer le lien entre agriculteurs et citoyens



Les financeurs



L'urbanisation

10 700 ha de SAU

- 2 800 ha à urbaniser
- 7 400 classés agricole et 500 naturel

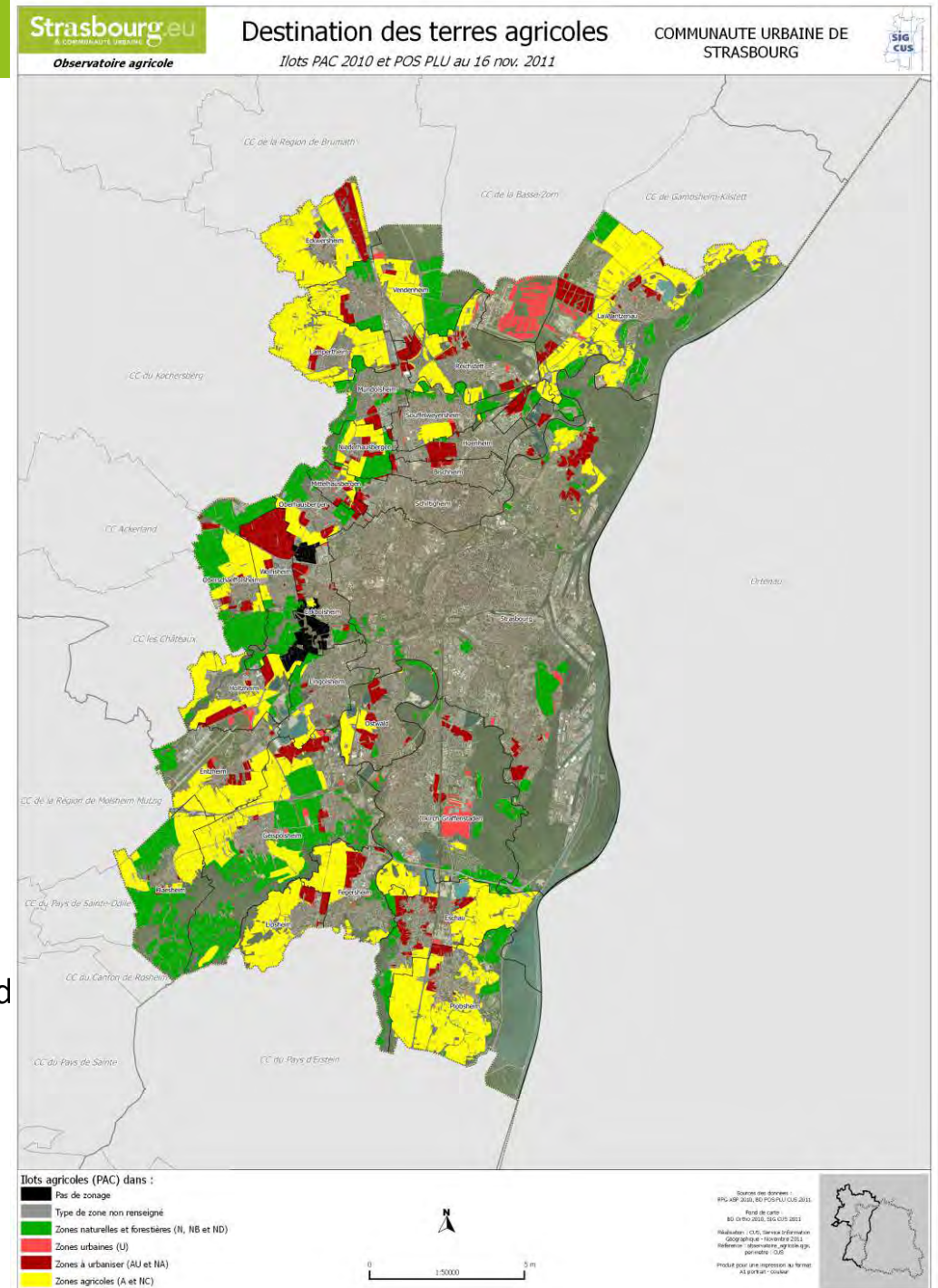
3 300 ha consommés durant les 40 dernières années

Un potentiel de 500 ha pour l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine

Recul de la consommation foncière

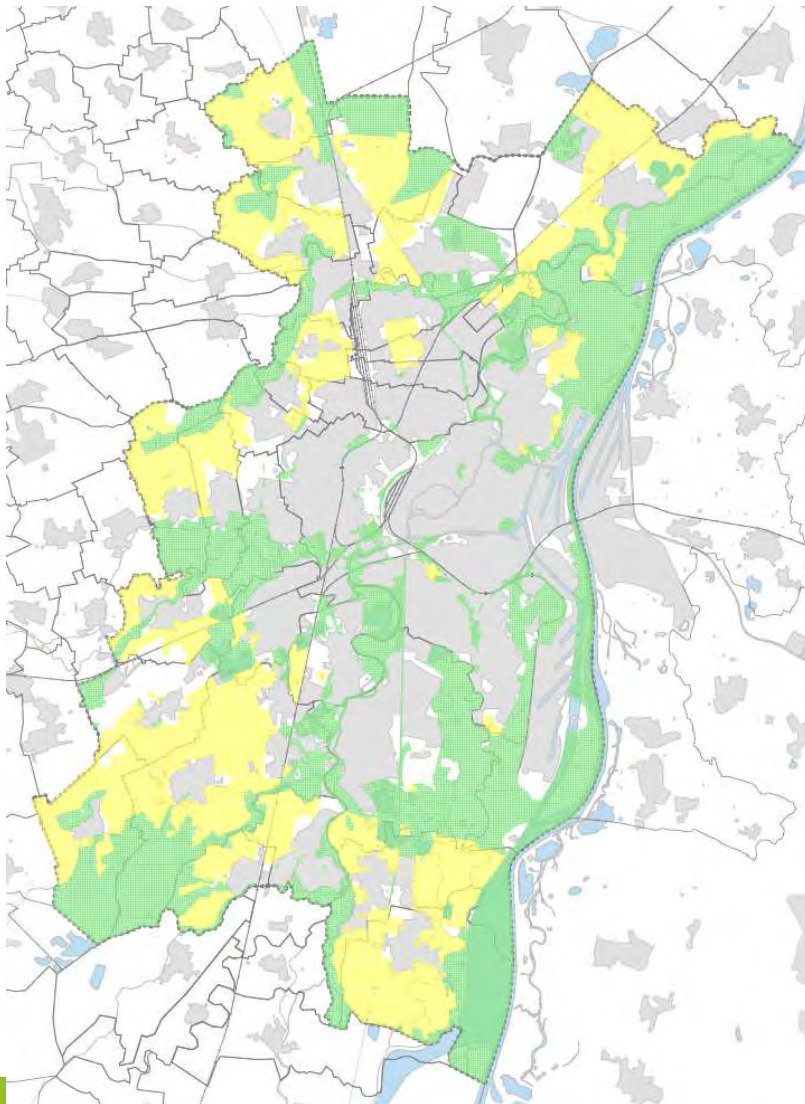
- 116ha/an avant 2002
- 60ha/an depuis 2002

Densification, ralentissement de l'activité économique et de la croissance démographique



La prise en compte de la dimension agricole dans le PLU

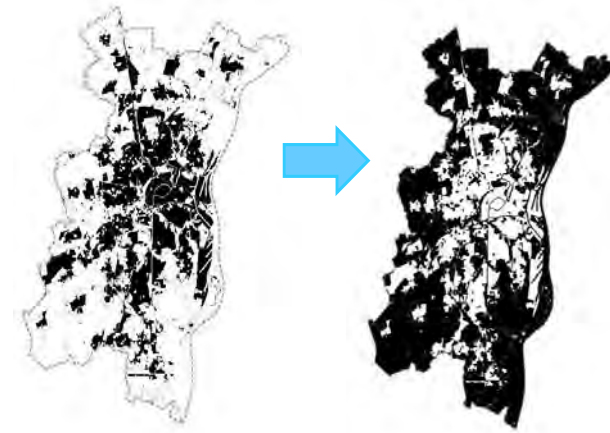
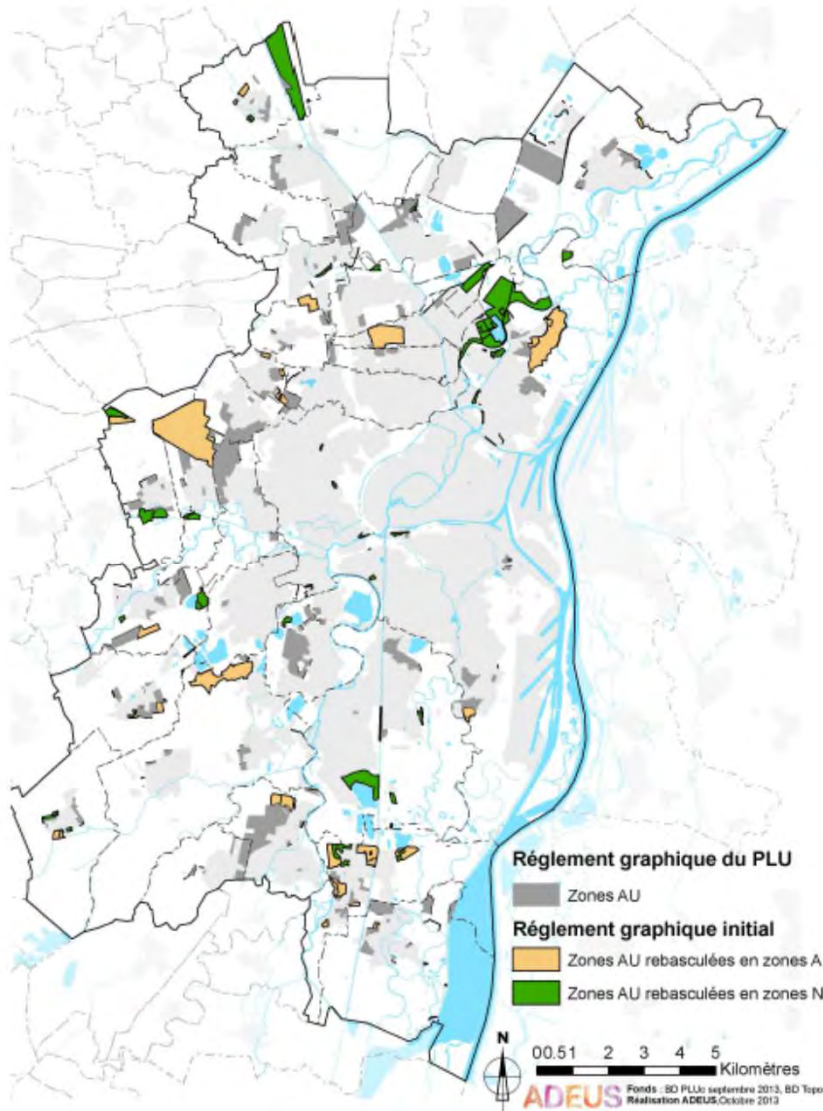
Zones agricoles et naturelles du PLU
Version de travail Décembre 2014



Quatre orientations spécifiques

- Identifier les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées
- Assurer le fonctionnement et les possibilités de développement des entreprises agricoles
- Veiller à la circulation des engins agricoles au sein des nouvelles opérations
- Concilier le développement des entreprises agricoles avec les enjeux environnementaux

Identifier les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées



Le territoire n'est pas extensible, inversons le regard

- Concertation avec les communes : re-questionner les secteurs de développement, construire de manière plus compacte
- Concertation avec la profession : identifier les secteurs dédiés à l'agriculture

⇒ Délimitation des zones agricoles pérennes : 850 ha de zone à urbaniser reclassés en A ou N

⇒ 83 % de la SAU totale classés en A ou N inconstructible

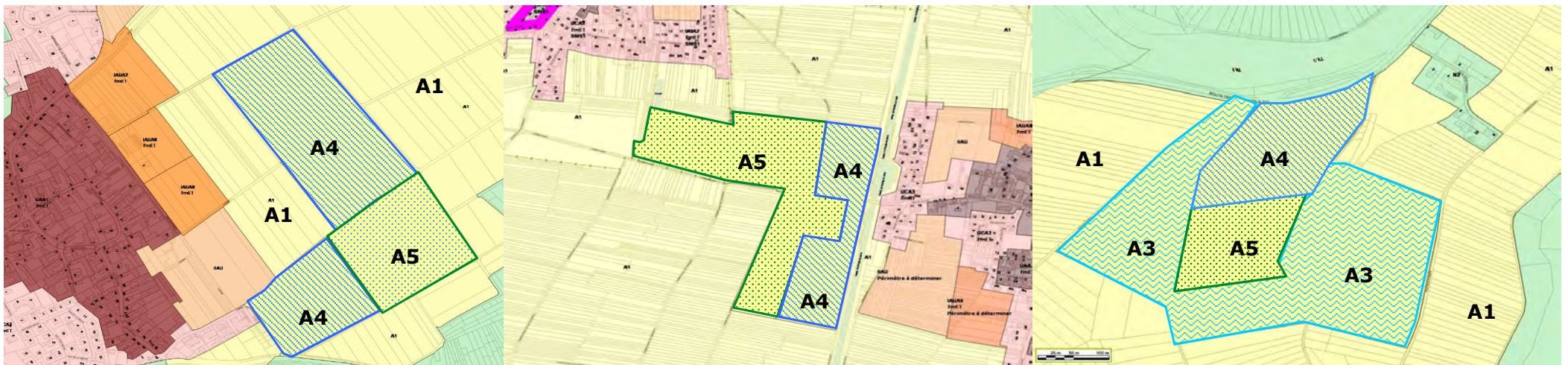
⇒ 51 % d territoire classé inconstructible

Assurer le fonctionnement et développement des entreprises agricoles

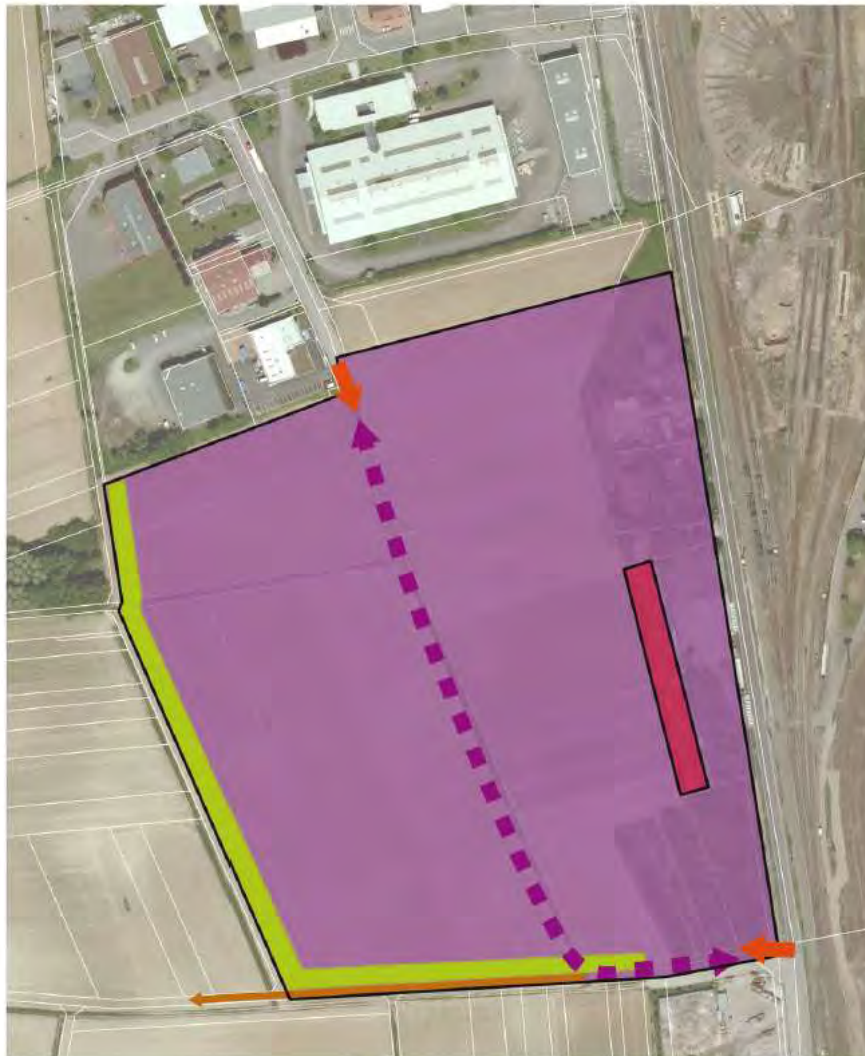
Adaptons la constructibilité aux besoins des agriculteurs, favorisons la diversification des pratiques, assurons une pérennité à l'activité agricole par la meilleure localisation possible

- Recensement par la CAA des projets des entreprises agricoles
- Concertation avec les délégués communaux sur la traduction réglementaire de la préservation du foncier, la constructibilité et l'articulation agriculture/TVB

⇒ Gradation de la constructibilité agricole en 8 niveaux



Carte n°1 : Schéma de principes - Secteur de la zone d'activité intercommunale des Maréchaux



- | | |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| périmètre de l'OAP | transition végétalisée des franges à créer |
| accès à la zone à prévoir | zone urbaine de Souffelweyershelm destinée aux activités en dehors du périmètre de l'OAP |
| principe de voie à créer | dominante activité |
| chemin agricole à conserver | |

Sources : BD TOP0200 CUS ; 2012

 Réalisation ADEFUS, septembre 2018

Veiller à la circulation des engins agricoles dans les nouvelles opérations

Assurons une bonne fonctionnalité aux entreprises agricoles

- Un principe d'aménagement via les OAP communales par secteur de projet

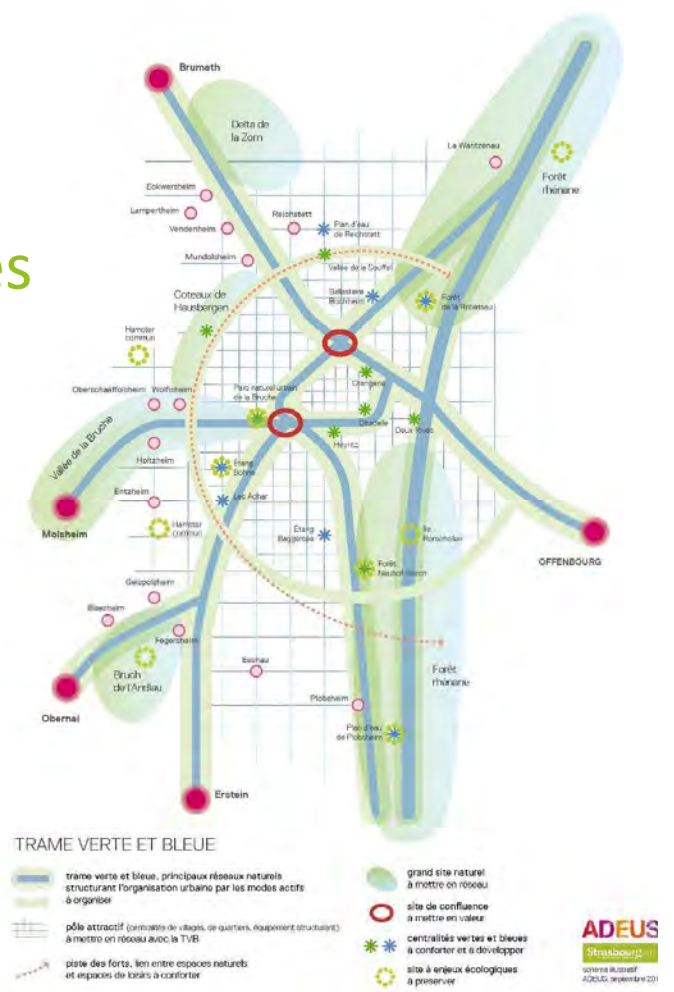
En parallèle du PLU

- Projet de guide des caractéristiques à intégrer dans la conception des aménagements urbains pour la circulation des véhicules agricoles et agro-industriels

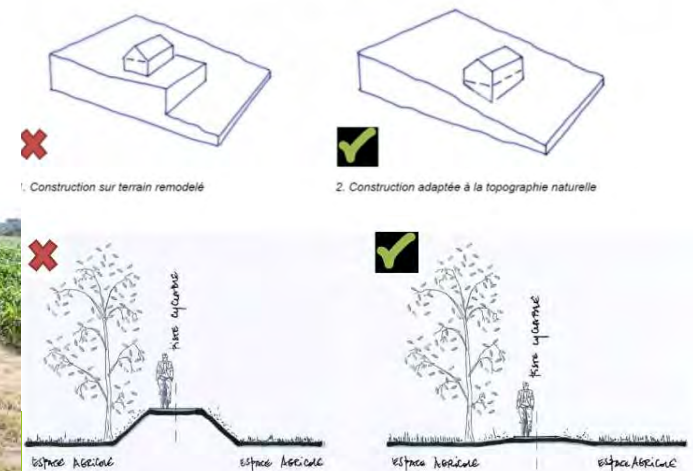
Concilier développement des entreprises agricoles et enjeux environnementaux

Faisons participer les espaces agricoles à la qualité écologique du territoire

- Identification particulière des espaces les plus sensibles et préservation des éléments ponctuels de continuités écologiques via le zonage
- Définition de principes d'aménagement dans la TVB via une OAP TVB
- Des OAP sectorielles par entités géographiques pour des sites qui allient nature, agriculture et loisirs (Coteaux de Hausbergen, Vallée de la Souffel)



PRISE EN COMPTE DE LA TOPOGRAPHIE DANS UN PROJET



Prolongements

La poursuite du dialogue entre la CAA, les communes et l'Eurométropole

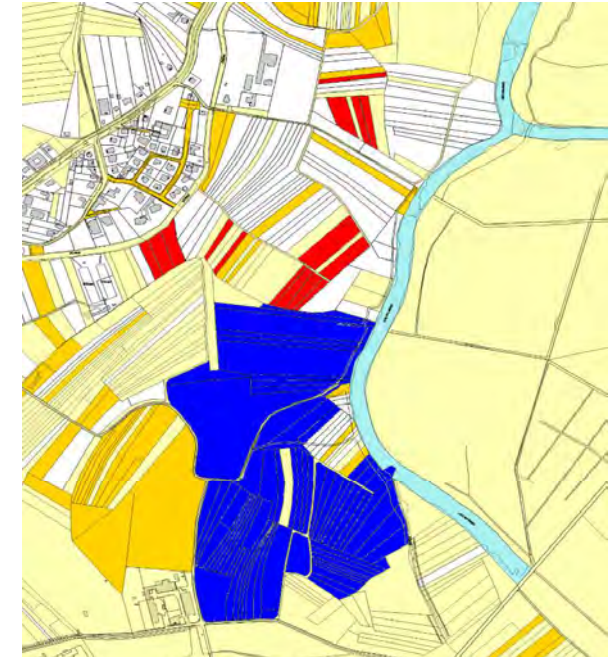
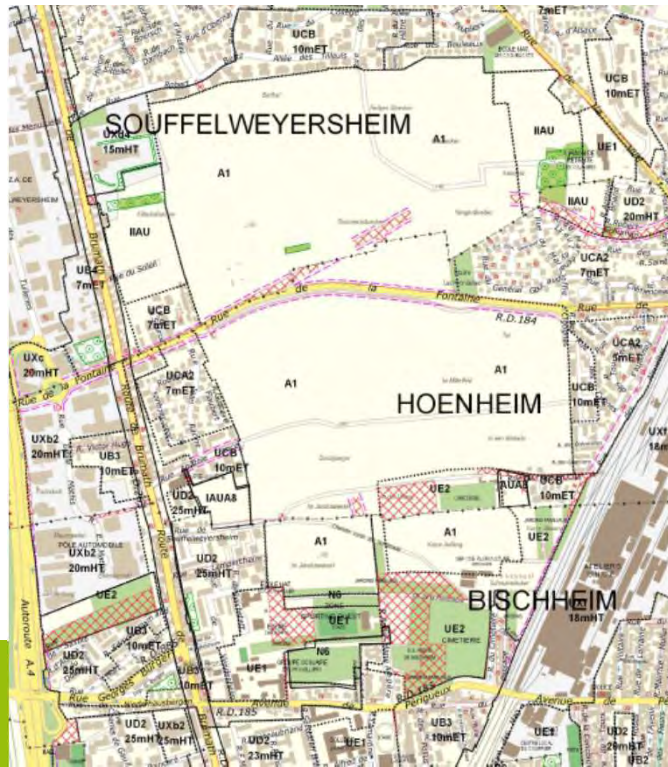
- Instruction des permis de construire en zone agricole
Charte de constructibilité DDT/CAA juin 2013
Conditions de recevabilité des demandes de construction en zone agricole, guide pour la constitution de projets de qualité
- Construction de projets d'agriculture durable



Atelier de poules pondeuses
porté par une structure
d'insertion – 30 ares



Évolution d'un secteur céréalié
vers une agriculture de proximité –
10 à 100 ha



Zone d'activité agricole - achat
de 18 ha à la Robertsau



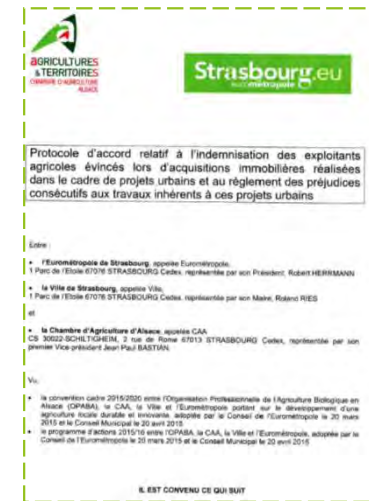
Prolongements

Une méthodologie générique adaptable à chaque projet et aménagement urbain

- Diagnostic : évaluer l'impact du projet sur les entreprises agricoles
- Information collective : projet, périmètre, calendrier
- Calcul des indemnités : protocole d'accord signé le 9 juin 2016

Prendre en compte aussi les emprises hors DUP situées sur le territoire pour calculer le taux d'emprise et mesurer la déstructuration économique
Indemniser la perte des actifs et accompagner le redéploiement de nouveaux actifs hors du périmètre d'emprise

- Gestion précaire des parcelles après indemnisation, avant cession des terrains
- Prise en compte de l'agriculture au titre des activités économiques à développer sur site



Prolongements

Contexte foncier

- 500 ha propriété de la Ville et Eurométropole
 - Réserve foncière, zonage « à urbaniser »
 - Gestion au fil de l'eau, éviter les friches
 - Conventions précaires avec indemnisation (statut du fermage)
- Volonté de la collectivité d'orienter ces terrains vers une agriculture durable

Méthode de gestion du foncier

- Information au délégué communal ou appel à projet selon la taille des parcelles libres
- Dossier de candidature
- Critères de sélection
 - Installation d'un jeune agriculteur, projet de maraichage ou AB, compensation de surface
- Articulation avec le contrôle des structures
- Proposition d'attribution en accord avec CAA, avis de la commune d'implantation
- Contrat
 - Zonage à urbaniser → convention d'occupation précaire (sans indemnisation)
 - Zonage pérenne → bail rural assorti de clauses environnementales si attribution du terrain hors compensation de surface.

Résultats

- Plus de 100 ha en BR assortis de clauses environnementales
 - AB, mise en place de haies, non retournement de prairies, réduction des intrants

4-Evènementiel



1-Projets urbains

- Diagnostic agricole du périmètre d'étude
- Information des agriculteurs
- Protocole d'indemnisation 2016 prévoyant une aide au redéploiement
- Gestion précaire des terrains
- L'agriculture, élément de programmation



4-Observatoire



Une agriculture périurbaine de Strasbourg à la recherche de compromis

EAU BIO & TERRITOIRES
Eau, Bio et Territoires
Une action du réseau FNAB
<http://www.eaubio.org>

STRASBOURG EUROMÉTROPOLE

3-Marché public de restauration scolaire – 11 500 repas/j

- 248 tonnes de produits bio dont 55% d'origine locale (2015)
- 840 ha de SAU et 120 emplois : consolidation des investissements
- Plus de biodiversité et une préservation des ressources

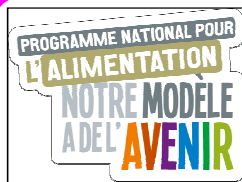


3-Restauration administrative – 1 500 repas/j

Renouvellement de la DSP en 2017

1-PLU

- Délimitation des zones agricoles pérennes
- 850 ha de zone à urbaniser reclassés en A ou N
- Définition des zones de constructibilité agricole
- Définition de paliers de constructibilité
- OAP TVB et sectorielles



2-Qualité de l'air

- Diagnostic des pratiques agricoles et accompagnement aux bonnes pratiques
- Dialogue agriculteurs/ville/riverains
- Contribution au programme « Strasbourg ville respirable »

La stratégie agricole

- 1 – Pérennisation des terres et maintien des entreprises agricoles
- 2 – Agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement
- 3 – Développement des circuits courts et de proximité
- 4 – Connaissance et Promotion de l'agriculture

2-Champ captant Plobsheim

- Diagnostic des pratiques agricole
- Plan d'actions agricoles
- Mesures compensatoires

De 2010 à 2016

3-Charte des producteurs des marchés de la ville

10% de producteurs adhérents



2-Gestion agricole des déchets verts

Difficultés réglementaires, juridiques et financières

1-Orientation du foncier

- Procédure d'attribution : dossier de candidature
- Critères : JA, maraichage, AB ou compensation
- Inclusion de clauses environnementales
- En cohérence avec le contrôle des structures

2-Clauses environnementales

- 100 ha sur les 500 ha propriété de la ville et Ems
- Matérialisation de la TVB

2-Sensibilisation et accompagnement à la diversification et conversion AB

- 150 exploitations diagnostiquées en 2011
- 13 diversifications
- 3 JA installés
- 11 conversion AB (de 50ha bio en 2009 à 170 ha en 2016)

2-Eco-pâturage

- 15 ha AB Highland Cattle / Robertsau
- 11 ha AB moutons / Rohrschollen



3-Magasins d'agriculteurs





**Contribution du PLU
au projet agricole
du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**

Atelier AgriPLUi - Terres en Villes - 10 mars 2017

Merci de votre attention

Annexe : calendrier PLU

